

Informations relatives à la certification «CMC» des conseillers en management

1. Certification «CMC» en Suisse

EXPERTsuisse a été accréditée par l'ICMCI (International Council of Management Consulting Institutes) pour décerner le titre de «CMC» aux conseillers et conseillères d'entreprises (conseillers en management resp. Management Consultants) domiciliés en Suisse qui ont réussi la procédure de certification de l'ICMCI. L'affiliation comme collaborateur spécialisé membre individuel d'EXPERTsuisse est à cet égard une condition de base. Le titre «CMC» (Certified Management Consultant), reconnu au niveau international, est attribué par la Commission de certification CMC, qui est indépendante de la direction et du Comité d'EXPERTsuisse. La commission peut être conseillée et soutenue dans son travail par le Conseil consultatif d'EXPERTsuisse.

2. Signification de la certification «CMC»

La certification individuelle des conseillers en management indépendants est déjà réalisée dans de nombreux pays par les différentes associations professionnelles. La certification «CMC» est l'expression d'une attitude professionnelle qui s'engage en faveur d'une conduite éthique et d'un standard de qualité élevé des conseillers en management indépendants.

Pour le client, la cliente

La certification «CMC» est une aide précieuse à la décision lors du choix d'un conseiller en management, car elle fournit des directives claires sur la conduite et le niveau de qualité du conseiller en management.

Pour la société de conseil

La certification du plus grand nombre possible de conseillers favorise le niveau de qualité au sein de la société de conseil, la motivation de chaque conseiller en management (test, titre, développement), et la preuve, reconnue sur le plan international, de la qualité de chaque conseiller en management (avantage pour les appels d'offres internationaux, par exemple). Les entreprises de conseil peuvent également se faire certifier en tant qu'entreprise CMC.

Pour le conseiller en management

La certification «CMC» est une qualification supplémentaire (titre), une carte professionnelle internationalement reconnue (certificat), une occasion de réfléchir à son propre savoir-faire en matière de conseil, ainsi qu'un engagement à adopter une conduite éthique irréprochable et à respecter des normes de qualité élevées.

Pour le secteur

La certification «CMC» améliore l'image de la profession de conseiller en management indépendant par la transparence qu'elle apporte et le professionnalisme qu'elle garantit. La certification facilite et approfondit les contacts internationaux dans le secteur (réciprocité mondiale).

3. Exigences (A5) pour la certification «CMC»

- Cinq années d'expérience confirmée dans le conseil d'entreprises. Une expérience en management de plusieurs années peut être prise en compte à titre d'exception.
- Diplôme d'une école supérieure/école supérieure professionnelle. À titre de compensation, au moins cinq ans d'expérience en conseil d'entreprise ou en management en plus des cinq ans d'expérience en conseil d'entreprise requis.
- Une moyenne d'au moins 1000 heures par an de conseil actif d'entreprise ou de gestion de conseillers d'entreprises au cours des cinq années précédant la certification.
- Conseiller en management individuel, propriétaire ou employé, employé d'une entreprise de conseil indépendant.

4. Procédure de certification et de renouvellement de la certification «CMC»

La procédure de certification «CMC» est basée sur les directives de l'ICMCI. Les étapes de certification suivantes ont été définies en vue de vérifier les compétences professionnelles du candidat:

- Informations sur la personne, la formation, l'expérience professionnelle, l'activité de conseil et la philosophie de conseil.
- Indication de références et description anonymisée de cinq mandats réalisés.
- Vérification du «corpus commun de connaissances fondamentales (A3)»
- Participation à un entretien de qualification de la Commission de certification (composée de trois conseillers en management «CMC») en vue d'évaluer les compétences professionnelles selon le Competence Framework de l'ICMCI (A 3.3.; Values and Behavior, Technical Competence, Business Insight).
- Test écrit sur les règles de conduite professionnelle consignées dans le code de conduite (A2), que le candidat s'engage par écrit à respecter.
- Renouvellement de la certification sur la base de déclarations personnelles au bout de trois ans. Vérification de la situation actuelle du «CMC» à l'aide d'un questionnaire (A10) sur le respect du code de conduite, le développement personnel, l'activité de conseil, les publications professionnelles, les activités et la promotion de la profession.

5. Code de conduite pour les conseillers certifiés «CMC»

Le code de conduite (A2) contient les 9 points ci-dessous, qui sont décrits en détail dans le document correspondant.

1. Confidentialité
2. Attentes irréalistes
3. Commissions / Intérêts financiers
4. Mandats
5. Mandats incompatibles
6. Négociations avec le client
7. Recrutement
8. Conduite générale
9. Autres conseillers d'entreprises

6. Sanctions et plaintes

- Le titre de CMC peut être retiré en cas de violation du code de conduite (A2).
- Les décisions de la Commission de certification sont définitives et sans appel, il n'y a pas de possibilité de recours.
- Les plaintes concernant la procédure peuvent être adressées au Conseil consultatif.

7. Définitions

Conseillers d'entreprises = Management Consultants

Personne dont l'activité professionnelle consiste à fournir des conseils indépendants et qualifiés et une assistance sur le processus de gestion à des clients ayant des responsabilités de gestion.

Certified Management Consultant (CMC)

Conseiller en management professionnel qui répond aux exigences appropriées en matière de personnalité, de qualifications, d'expérience, de compétence et d'indépendance, telles que définies par l'ICMCI.

ICMCI (International Council of Management Consulting Institutes)

L'ICMCI a été fondé en 1987 par les principales associations de conseillers en management individuels, dans le but d'établir et d'appliquer au niveau mondial des normes internationales concernant les compétences et la conduite professionnelle des conseillers en management individuels (www.icmci.org).

«CMC»

(Certified Management Consultant)

Titre décerné aux conseillers en management qui ont satisfait à la procédure de certification exigeante et conforme à l'ICMCI. «CMC» est un label de qualité professionnelle reconnu dans le monde entier pour les conseillers en management indépendants et permet une reconnaissance mutuelle entre les institutions membres de l'ICMCI. Les institutions de certification nationales accréditées décernent le titre de «CMC» aux conseillers en management qui ont satisfait à la procédure de certification.

Code de conduite

Description des normes de conduite professionnelle que tous les conseillers en management «CMC» reconnaissent, quel que soit leur domaine d'activité particulier. Le respect des règles de conduite et des directives éthiques est contrôlé et appliqué. En cas de violation des règles, des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de la certification sont prises, après enquête, à l'encontre du conseiller en management fautif.

Corpus commun de connaissances fondamentales de l'ICMCI

Connaissances qu'un conseiller en management doit posséder sur la pratique du conseil d'entreprises et la pratique du management afin de fournir des conseils à un niveau professionnel.